



Non paiement solde tout compte

Par Anonyme0919

Bonjour,

j'ai Été payé de mon solde tout compte par chèques sans provisions, après avoir présenté deux fois les chèques en banque et même revenant toujours sans provisions, j'ai décidé de saisir les prud'hommes qui m'ont octroyé des dommages et intérêts.

Je n'ai pas reçu de paiement durant le mois réglementaire suite à la réception du courrier du tribunal.

Mon ancien employeur me demande de représenter les chèques (précédemment sans provisions) mais il ne contiennent pas les dommages et intérêts que le tribunal m'as octroyé.

Dois-je saisir un huissier de justice afin d'être payé de la totalité ?

Merci pour vos retours.

Cordialement